

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

VENNO VET 1 super

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit biocide

PT 2 - Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides

PT 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire

PT 4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Concentré liquide, Produit de désinfection des surfaces, soluble dans Eau**Utilisations déconseillées**

concentré : Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	MENNO CHEMIE-VERTRIEB GMBH	
Rue:	Langer Kamp 104	
Lieu:	D-22850 Norderstedt	
Téléphone:	+49(0)40/5290667-0	Téléfax: +49(0)40/5290667-66
e-mail:	info@menno.de	
Interlocuteur:	Jan Nevermann	
e-mail:	info@menno.de	
Internet:	www.menno.de	
Service responsable:	Menno Chemie-Vertrieb GmbH	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Nord Universität Göttingen, giznord@giz-nord.de
Tel.: +49(0)551/ 1 92 40

Information supplémentaire

Les indications relatives aux caractéristiques physiques et chimiques ne sont pas appropriées à l'élaboration d'une spécification.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 2 de 14

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide formique
 Docecylbenzolsulfonsäure
 glyoxylic acid
 Benzotriazol-1,2,3

**Mention
 d'avertissement:** Danger

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H332 Nocif par inhalation.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer gaz/aérosol.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Corrosif pour les voies respiratoires.
 Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

2.3. Autres dangers

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 Le liquide provoque une inflammation sévère de la conjonctive et peut provoquer de lésions graves de la cornée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 3 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-18-6	Acide formique			55 - < 60 %
	200-579-1	607-001-00-0	01-2119491174-37	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H226 H331 H302 H314 H318 EUH071			
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid			10 - < 15 %
	287-494-3			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H314 H318 H412			
111-87-5	1-Octanol			10 - < 15 %
	203-917-6			
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H412			
298-12-4	glyoxylic acid			5 - < 10 %
	206-058-5			
	Met. Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H290 H318 H317			
97489-15-1	alkane sulphonate			1 - < 5 %
	307-055-2			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
138-86-3	dipentène			< 1 %
	205-341-0	601-029-00-7		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Le secouriste doit se protéger.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin. S'éloigner de la zone dangereuse. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Appeler immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 2.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 4 de 14

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La combustion produit des fumées irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Se laver les mains après manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser des agents neutralisants. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

voir chapitre 7. Manipulation et stockage
Équipement de protection individuel, voir section 8.
voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination

Neutraliser au lait de chaux ou avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

concentré : Ne pas utiliser pour des pulvérisations .
Se conformer aux instructions d'utilisation fournies par le producteur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 5 de 14

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.

Information supplémentaire

concentré : Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

Se conformer aux instructions d'utilisation fournies par le producteur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir chapitre 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-18-6	Acide formique	5	9		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	170 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	12 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	85 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,85 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	12 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	3 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid	
Eau douce		0,287 mg/l
Eau de mer		0,0287 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,0167 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,287 mg/l
Sédiment marin		0,287 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,43 mg/l
Sol		35 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
 Couleur: jaune
 Odeur: nauséabonde

Testé selon la méthodepH-Valeur (à 20 °C): 1% in H₂O : 1,87**Modification d'état**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 7 de 14

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	> 60 °C DIN 51755

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité:	donnée non disponible
Température d'inflammation:	donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

Dans un test selon la directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	35 hPa calcul.
Pression de vapeur: (à 50 °C)	200 hPa calcul.
Densité (à 20 °C):	1 g/cm ³
Hydrosolubilité:	complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
Non demandé	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Possibilité de réactions dangereuses. non déterminé

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente avec des peroxydes. Oxydants, Bases. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5. Matières incompatibles

Bases. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon l'expérience n'est pas prévisible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 8 de 14

Information supplémentaire

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

DL50/orale/rat = 1.290 mg/kg (OECD-Guideline Nr. 401)

DL50/orale/rat = (2 % Sol.)= >8.000 mg/kg (OECD-Guidelind Nr. 401)

DL50/cutanée/lapin = > 6.900 mg/kg (OECD-Guideline Nr.402)

ETAmé calculé

ATE (orale) 785,5 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 14,27 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 0,909 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-18-6	Acide formique				
	orale	DL50 730 mg/kg	rat	OECD 401	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 7,85 mg/l	rat	BASF Test	
	inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l			
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid				
	orale	DL50 >300-200	rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	rat	BASF	
111-87-5	1-Octanol				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	lapin		
298-12-4	glyoxylic acid				
	orale	DL50 2528 mg/kg	rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	rat	OECD 402	
97489-15-1	alkane sulphonate				
	orale	DL50 >500-200	rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	souris		

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Irritation/corrosion aiguë de la peau : effets corrosifs (OECD-Guideline Nr.404)

Irritation/corrosion aiguë de la peau (2 % Sol.): Pas d'irritation de la peau

Oeil/lapin = (2 % Sol.) : irritant (OECD-Guideline Nr.405)

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (glyoxylic acid; dipentène)

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 9 de 14

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-18-6	Acide formique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 130 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1240	72 h	Slenastrum capricornutum	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 365 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 203	
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >1-10	96 h	Leponis macrochirus	DIN EN ISO 7346-2	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >10-100		Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >1-10	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l >10-100		Pseudomonas putida	OECD 209	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l >1-10		Daphniaia magna		
111-87-5	1-Octanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >10-100	96 h	Pimeohales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >10-100		Desmodesmus subspicatus	OECD 209	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >10-100	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC <=1 mg/l		Daphnia magna	OECD 211	
298-12-4	glyoxylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >200	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l >200				
	Toxicité bactérielle aiguë	(>2000 mg/l)				
97489-15-1	alkane sulphonate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10 mg/l	96 h	Danio rerio (poisson zèbre)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >61 mg/l	72 h	Scenedemus subspicatus	OECD 202	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable. : 86 % (28 d) (OECD-Guideline Nr. 301 E)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 11 de 14

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-18-6	Acide formique	-0,54
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid	3,2
111-87-5	1-Octanol	3,5
97489-15-1	alkane sulphonate	0,2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Code d'élimination des déchets - Produit

020108 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

020109 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Après nettoyage, les matériaux peuvent être remis aux entreprises locales de recyclage de plastiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide formique, Solution)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 12 de 14

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C3

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide formique, Solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C3

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagée:

E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (formic acid, solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagée:

E2

EmS:

F-A, S-B

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 13 de 14

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: corrosive.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 12,8 % (128 g/l)

2004/42/CE (COV): 29,8 % (298 g/l)

Information supplémentaire

850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date de révision: 11.10.2020

Code du produit: 5076_GHS

Page 14 de 14

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)